

Avis public d'élection

Municipalité Saint-Ubalde

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, July Bédard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants : du **19 septembre 2025 au 3 octobre 2025**

Lundi	De 10 h 00 à 12 h00	De 13 h 00 à 14 h 45
Mardi	De 10 h 00 à 12 h00	De 13 h 00 à 14 h 45
Mercredi	De 10 h 00 à 12 h00	De 13 h 00 à 14 h 45
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h00	De 13 h 00 à 14 h 45
Vendredi	De 10 h 00 à 12 h 00	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continue de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Jour de vote au bureau de la présidente : **Lundi 27 octobre 2025, de 16 h à 20 h.**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **mardi 21 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection **au plus tard le 26 septembre 2025.**

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **22 octobre 2025.**

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le **vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.**

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Joanie Paquet.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Mme July Bédard

Adresse : 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, Québec, G0A 4L0

418 277-2124, poste 102 / dg@saintubalde.com

Signé à Saint-Ubalde le 27 août 2025


Présidente d'élection

